Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2009)
Heft: 1818

Artikel: Les multinationales vont aux paradis... fiscaux : les profits déclarés dans les territoires à fiscalité faible, et des impôts réduits là où les services publics sont le plus mis à contribution

Autor: Delley, Jean-Daniel

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1013844

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

son niveau seulement le réel bénéficiaire de cette participation. C'est précisément à ce titre et pour limiter les structures opaques qu'une réflexion sur la survie de l'action au porteur en droit suisse devrait être menée. Il n'est pas sûr que certains de ses défenseurs n'y trouvent d'autres avantages que la discrétion et les simplifications à consonance fiscale qui en dérivent, notamment en regard du droit des successions.

Quant à la pratique française de la quasi publicité du registre des actionnaires, elle semble opportune en période de clarification législative et de tentative d'*aggiornamento* vers une loyauté retrouvée dans les affaires. En effet, seul celui qui ne déclare pas cet actif à un intérêt à son maintien dans l'ombre.

Les multinationales vont aux paradis… fiscaux

Les profits déclarés dans les territoires à fiscalité faible, et des impôts réduits là où les services publics sont le plus mis à contribution

Jean-Daniel Delley (19 mars 2009)

Dans le débat sur les paradis fiscaux, il est surtout question de débusquer les fortunes et les revenus des particuliers qui échappent au fisc de leur pays de résidence. Mais ces paradis sont également prisés par les sociétés multinationales qui y camouflent une part importante de leurs profits.

Une enquête du mensuel *Alternatives économiques* révèle que toutes les grandes entreprises françaises possèdent des filiales dans des pays qui cultivent tout autant la discrétion bancaire que la modération fiscale. Les firmes du CAC 40 disposent de 1'500 filiales *offshore* dans une trentaine de ces territoires. Ce phénomène ne traduit pas tant la mondialisation de l'économie – les entreprises s'installent là où elles produisent et vendent – que la localisation dans les pays à basse fiscalité: ainsi les 21 filiales de Peugeot à Londres n'ont pas pour fonction de mieux servir la clientèle britannique.

La part des profits des sociétés américaines hors des Etats-Unis a fortement progressé: de 25% au début des années 80, elle a passé à plus de 50% aujourd'hui. Là encore la mondialisation n'est de loin pas seule en cause. Si le montant des actifs de filiales américaines à l'étranger est en moyenne de 1 million de $ par employé, il grimpe à 4 à 5 millions pour les filiales en Irlande, aux Pays-Bas et en Suisse, à 22 millions à la Barbade et à 45 millions aux Bermudes.

L'optimisation fiscale à laquelle procèdent les multinationales passe par une manipulation des prix des services entre leurs filiales, de manière à concentrer les profits dans les pays à faible fiscalité. Un économiste américain, Simon J. Pack, a relevé ces manipulations dans les prix des importations et des exportations américaines: par exemple, du sable importé d'Espagne à près de 2'000 dollars la tonne (prix mondial moyen d'un peu plus de 10 dollars), des ampoules de flash françaises à plus de 300 dollars pièce (prix mondial environ 70 cents); tandis que la France importait des Etats-Unis des mitrailleuses à 364 dollars pièce (valant plus de 2 000 dollars) ou des pneus à moins de 8 dollars (valant près de 200 dollars).

Cette concentration des profits expliquent pourquoi les Iles Vierges britanniques ont investi en 2005 en Chine plus que le Japon et les Etats-Unis et l'Ile Maurice est le premier investisseur en Inde.

L'optimisation de la création de valeur par les entreprises multinationales représente donc des pertes de dizaines de milliards de $ pour les finances publiques des pays qui abritent les sièges de ces sociétés et qui fournissent à ces dernières les infrastructures et les services indispensables à leur développement.